

**Objet : Transports Urbains - Tarification 2018 du réseau CTPM**

L'an deux mille dix sept, le vingt sept novembre, à dix-huit heures , le Conseil de Communauté légalement convoqué le 17 novembre 2017 s'est réuni au siège de la Communauté, 8 avenue des Alliés à Montbéliard, sous la présidence de Monsieur Charles DEMOUGE, Président.

**PRESENTS :**

M. Charles DEMOUGE, M. Gaston CHENU, Mme Marie-Noëlle BIGUINET, M. Daniel GRANJON, Mme Agnès TRAVERSIER, Mme Martine VOIDEY, M. François NIGGLI, M. Christophe FROPIER, M. Damien CHARLET, M. Jean-Louis NORIS, M. Claude PERROT, M. Philippe GAUTIER, M. Christian HIRSCH, M. Didier KLEIN, M. Marc TIROLE, M. Joël VERNIER, M. Jean FRIED, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Claude GALLARD, Mme Noëlle GRIMME, M. David BARBIER, M. Renaud FOUCHE, M. Pascal TOURNOUX, M. Samuel GOMES, M. Pierre SCHLATTER, M. Bernard DURY, M. Jean-Luc PETIOT, M. Jean ANDRE, M. Thierry BODIN, Mme Sylviane DOUCELANCE, Mme Christine BOSCHI, Mme Marie-Christine BRANDT, Mme Danièle LEFEVRE, M. Christian QUENOT, M. Marcel JEANNEROT, M. Bernard NUSSBAUMER, Mme Marie CHASSERY, M. Philippe GASSER, Mme Dominique MONTAGNON, M. Christian PILEYRE, Mme Josiane FATI, M. Jean-Claude MOUGIN, M. Nicolas PACQUOT, M. Philippe CLAUDEL, Mme Monique NOWAK, M. Jean-Marie GAUME, M. Denis SOMMER, Mme Colette BESANCON , M. Georges CONTEJEAN, Mme Marie-France BOTTARLINI, M. Bernard LEGAT, M. Pierre Aimé GIRARDOT, M. Patrick FROEHLY, Mme Bérangère PAGNOT, Mme Virginie CHAVEY, M. Karim DJILALI, Mme Hélène HENRIET, Mme Patricia LHOMME, M. Philippe BRUYERE, M. Gilles MAILLARD, Mme Gisèle CUCHET, M. Louis CUENIN, M. Rémi PLUCHE, M. Eric LANCON, Mme Françoise BAQUET-CHATEL, M. Daniel JEANNIN, M. Gérard BLANC, Mme Marie-Line LEBRUN, M. Thierry BOILLOT, Mme Catherine MEUNIER, M. Denis ARNOUX, M. Denis FOLLETETE, M. Philippe MATHIEU, Mme Joëlle MATTERA, M. Jean-Claude BONNOT, M. Georges HABERSTICH, M. Michel PIERNAVIEJA, M. Jacques DEMANGEON, M. Philippe RINGENBACH, M. Frédéric TCHOBANIAN, M. Daniel BUCHWALDER, Mme Françoise PAICHEUR, M. Christian TOITOT, M. Henri JOANNES, M. Albert MATOCQ-GRABOT, Mme Pascale MERCIER, M. Philippe BOITEUX, Mme Lise VURPILLOT, M. Vincent COMOR, Mme Anne SAHLER, M. Denis NEDEZ, M. Christian PERTUISET, M. Patrice VERNIER, M. Henri-Francis DUFOUR, M. Jean-Pierre BRANDELET, M. Patrick LECHINE, M. Julien BOURGEOIS.

M. Denis BECOULET (suppléant M. Roland THIERRY).

**ABSENTS, EXCUSES :**

Mme Nathalie LAINE-HUGENSCHMITT (pouvoir à Mme Noëlle GRIMME), M. Martial BOURQUIN (pouvoir à M. Renaud FOUCHE), Mme Zina GUEMAZI (pouvoir à Mme Marie-Claude GALLARD), Mme Christine BESANCON (pouvoir à Mme Lise VURPILLOT), Mme Marie-Claire LIVET (pouvoir à M. Jean ANDRE), Mme Isabelle CONROD (pouvoir à M. Philippe CLAUDEL), M. Daniel MORNARD (pouvoir à M. Marcel JEANNEROT), M. Jean-Pierre HOCQUET (pouvoir à Mme Bérangère PAGNOT), M. Joseph TYRODE (pouvoir à M. Eric LANCON), M. Christian METHOT (pouvoir à M. Claude PERROT), Mme Lucie BERNA (pouvoir à Mme Gisèle CUCHET).  
M. Louis GESTER, M. José ANTUNES, M. Didier GRILLOT.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Nicolas PACQUOT

## DELIBERATION N°C2017/184

### **Objet : Transports Urbains - Tarification 2018 du réseau CTPM**

#### **1. Eléments contractuels**

Le contrat de Délégation de Service Public lié à l'exploitation du réseau de transport public de Pays de Montbéliard Agglomération, dans son article 19, définit les principes tarifaires retenus.

Ainsi, Pays de Montbéliard Agglomération fixe la politique tarifaire applicable au service de transport de voyageurs dans son ressort territorial.

Le délégataire perçoit auprès des usagers du service les tarifs des titres de transport dont le niveau est homologué par l'autorité délégante.

Les recettes de trafic contractuelles sont calculées sur la base des tarifs du programme tarifaire annexé à la convention. Ces tarifs sont indexés chaque année au 1<sup>er</sup> janvier.

L'actualisation du tarif de chaque titre de transport est calculée chaque année sur la base de l'évolution de l'inflation.

Le délégataire envoie sa proposition à l'autorité délégante qui doit l'homologuer au moins un mois avant sa date d'application courante, soit avant le 1<sup>er</sup> décembre de l'année n.

#### **2. Grille tarifaire proposée**

En 2018, dans le cadre de la nouvelle DSP, la gamme tarifaire a été largement repensée en vue d'une simplification (5 titres supprimés : 10 voyages groupe, Liberti, 10 voyages Famille, mensuel Famille, annuel Tribu 2<sup>ème</sup> enfant) et surtout pour renforcer l'attractivité du réseau dont la fréquentation se dégrade.

Moventis Pays de Montbéliard propose :

- la revalorisation du tarif social mensuel qui est compensée par un pass 10 voyages à tarif fortement réduit (50 %), ce titre étant largement utilisé par les ménages aux revenus limités ;
- la baisse du prix du titre unitaire particulièrement vendu sur notre réseau (574 611 titres vendus en 2016) et, par souci de cohérence, les autres titres qui en découlent.

Il est rappelé que l'agglomération a décidé, dans le cadre du transport scolaire, d'accorder à chaque élève un trajet aller/retour quotidien gratuit en période scolaire.

La grille tarifaire proposée par Moventis Pays de Montbéliard pour l'année 2018 :

	Tarifs 2018 (TTC)
<b>TITRES PMA</b>	
Pass 1 voyage	1,00 €
Pass journée	3,60 €
Pass 10 voyages Tout public	8,50 €
Pass 10 voyages Tarif réduit (social et senior)	4,50 €
Abonnement mensuel Tout public	35,00 €
Abonnement mensuel Tarif réduit (social, senior, scolaire et jeune)	17,50 €
Abonnement annuel Tout public	345,00 €
Abonnement annuel Scolaire – voyages illimités	90,00 €
Abonnement annuel Scolaire – 1 aller/retour par jour scolaire	Gratuit
Abonnement annuel Jeune (18 - 26 ans)	170,00 €
Abonnement annuel Accès	15,00 €
<b>TITRES MONTBELIARD/ BELFORT/ HERICOURT</b>	
Abonnement mensuel Campus (étudiants)	38,00 €
Pass 1 voyage CTPM/OPTYMO	2,15 €
Pass'OK journée bus+bus	4,50 €
Pass'OK journée bus+train	8,50 €
Pass'OK hebdomadaire	19,00 €
Pass'OK mensuel	54,00 €
Bourgogne-Franche-Comté + mensuel (ex <i>facili'TER</i> )	162,10 €

*Cases grisées : ces tarifs font l'objet de conventions tarifaires spécifiques avec des partenaires extérieurs (Région, SMTC 90).*

Toutes les lignes du réseau de transport public, hors ligne express, sont accessibles avec l'ensemble des titres de la gamme tarifaire (lignes régulières, lignes « scolaires », TAD, Flexy).

Les conditions d'accès aux différents titres sont présentées en annexe.

### 3. Eléments tarifaires particuliers

#### Frais de carte :

Les billets sans contact (réutilisables) sont vendus 0,20 € TTC.

Les cartes sans contact (nécessaires pour les abonnements notamment) sont vendues 5,00 € TTC tout public et 3,00 € TTC pour les moins de 26 ans. Les cartes sont valables 5 ans.

Les frais de duplicata en cas de perte ou de vol d'une carte sont fixés à 10 € TTC.

#### Tarifications spécifiques :

Le personnel de Moventis Pays de Montbéliard peut disposer d'une carte de libre circulation gratuite, y compris conjoints/enfants de -18 ans, valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Les agents du service Mobilité de PMA disposent d'une carte de libre circulation gratuite à des fins de contrôle des services.



# Gamme tarifaire 2018 Conditions d'accès

## BILLET SANS CONTACT



Coût : 0,20€  
Lieu de vente : Bus/Agences com./Dépositaires

## CARTE SANS CONTACT



Coût : 5,00€/3,00€ pour – 26 ans  
Lieu de vente : Agences commerciales, ctpm.fr

### Pass Voyages

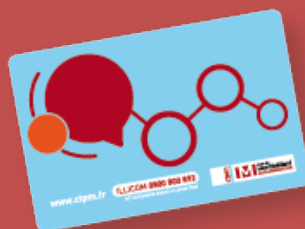
<p><b>Pass 1 Voyage</b> Sans condition/Tout public</p> <p>Pass valable une heure, avec correspondance, après validation, retour autorisé dans l'heure</p>	<p>Coût : 1 € Lieu de vente : Bus/Agences com./Dépositaires</p>	<p>Coût : 1 € Lieu de vente : Bus/Agences com./Dépositaires/ctpm.fr</p>
<p><b>Pass 10 Voyages</b> Sans condition/Tout public</p> <p>Pass valable une heure, avec correspondance, après validation, retour autorisé dans l'heure</p>	<p>Coût : 8,50€ Lieu de vente : Bus/Agences com./Dépositaires</p>	<p>Coût : 8,50€ Lieu de vente : Bus/Agences com./Dépositaires/ctpm.fr</p>
<p><b>Pass Journée</b> Sans condition/Tout public</p> <p>Voyages illimités pendant une journée de 6h à 24h. Valable sur tout le réseau CTPM</p>	<p>Coût : 3,60€ Lieu de vente : Bus/Agences com./Dépositaires</p>	<p>Coût : 3,60€ Lieu de vente : Bus/Agences com./Dépositaires/ctpm.fr</p>
<p><b>Pass 10 Voyages Social</b> Etre inscrit à Pôle emploi – Fournir attestation ou Etre titulaire de la CMUC ou Etre bénéficiaire d'un contrat aidé ou être en formation professionnelle et Résider sur PMA</p> <p>Pass valable une heure, avec correspondance, après validation, retour autorisé dans l'heure</p>		<p>Coût : 4,50€ Lieu de vente : Agences com./Dépositaires/ctpm.fr</p>
<p><b>Pass 10 voyages Senior</b> Etre âgé de 60 ans et plus et Résider sur PMA</p> <p>Pass valable une heure, avec correspondance, après validation, retour autorisé dans l'heure</p>		<p>Coût : 4,50€ Lieu de vente : Agences com./Dépositaires/ctpm.fr</p>

### Abonnements mensuels

<p><b>Abonnement mensuel Fréquence</b> Sans condition/Tout public</p> <p>Abonnement valable du 1<sup>er</sup> de chaque mois au dernier jour. Voyages illimités sur tout le réseau CTPM</p>		<p>Coût : 35,00€ Lieu de vente : Agences com./Dépositaires/Illico/ctpm.fr</p>
<p><b>Abonnement mensuel Social</b> Etre inscrit à Pôle emploi – Fournir attestation ou Etre titulaire de la CMUC ou Etre bénéficiaire d'un contrat aidé ou être en formation professionnelle ou Etre demandeur d'asile et Résider sur PMA</p> <p>Abonnement valable du 1<sup>er</sup> de chaque mois au dernier jour. Voyages illimités sur tout le réseau CTPM</p>		<p>Coût : 17,50€ Lieu de vente : Agences com./Dépositaires/Illico</p>
<p><b>Abonnement mensuel Jeune</b> Etre âgé de moins de 26 ans et Résider sur PMA</p> <p>Abonnement valable du 1<sup>er</sup> de chaque mois au dernier jour. Voyages illimités sur tout le réseau CTPM</p>		<p>Coût : 17,50€ Lieu de vente : Agences com./Dépositaires/Illico/ctpm.fr</p>
<p><b>Abonnement mensuel Senior</b> Etre âgé de 60 ans et plus et Résider sur PMA</p> <p>Abonnement valable du 1<sup>er</sup> de chaque mois au dernier jour. Voyages illimités sur tout le réseau CTPM</p>		<p>Coût : 17,50€ Lieu de vente : Agences com./Dépositaires/Illico/ctpm.fr</p>

Gamme  
tarifaire 2018  
Conditions  
d'accès

BILLET  
SANS  
CONTACT



Coût : 0,20€  
Lieu de vente : Bus/Agences com./Dépositaires

CARTE  
SANS  
CONTACT



Coût : 5,00€/3,00€ pour – 26 ans  
Lieu de vente : Agences commerciales

Abonnements annuels

<p><b>Abonnement annuel Fréquence</b> Sans condition/Tout public</p> <p>Abonnement valable un an en date de souscription du titre. Voyages illimités sur tout le réseau de bus</p>		<p>Coût : 345,00€ Lieu de vente : Agences com./ctpm.fr Payable en 3 fois par chèque</p>
<p><b>Abonnement annuel Accès</b> Pour les personnes invalides à 80% et + Anciens combattants/ Veuves de guerre de + de 70 ans et Résider sur PMA</p> <p>Carte valable jusqu'au 31 Décembre de l'année en cours</p>		<p>Coût : 15,00€ Lieu de vente : Agences com.</p>
<p><b>Abonnement annuel Jeune</b> Etre âgé de 18 à moins de 26 ans et Résider sur PMA</p> <p>Abonnement valable un an en date de souscription du titre. Voyages illimités sur tout le réseau CTPM</p>		<p>Coût : 170,00€ Lieu de vente : Agences com./ctpm.fr Payable en 3 fois par chèque</p>
<p><b>Abonnement annuel Scolaire</b> Voyages illimités</p> <p>Etre âgé de moins de 18 ans ou disposer d'un certificat de scolarité de niveau secondaire d'un établissement scolaire de PMA (pour les plus de 18 ans) et Résider sur PMA</p> <p>Abonnement valable un an en date de souscription du titre. Voyages illimités sur tout le réseau CTPM</p>		<p>Coût : 90,00€ Lieu de vente : Agences com./ctpm.fr</p>
<p><b>Abonnement annuel Scolaire</b> 1 AR par jour scolaire</p> <p>Etre scolarisé dans un établissement scolaire de PMA et Résider sur PMA</p> <p>1 Aller / retour par jour scolaire</p> <p>Carte valable durant l'année scolaire – Voyages limités à 2 trajets par jour scolaire – conditions d'horaires</p>		<p>GRATUIT</p>